

Prix et médailles SF2M : rôle et évolution de la Commission des prix

Les récentes Journées Annuelles de la SF2M ont donné lieu à une brillante séance de remise des prix et médailles dans le grand amphithéâtre de Chimie Paris Tech, en présence de très nombreux membres de notre Société et invités.

L'attribution de prix et médailles par la SF2M constitue une activité bien appréciée de ses membres et distingue notre Société de nombreuses autres sociétés scientifiques. Elle donne à nos membres l'occasion d'honorer chaque année tant des chercheurs ou ingénieurs « juniors » que des acteurs confirmés ou « seniors » en métallurgie et en science et génie des matériaux et procédés, issus des laboratoires publics ou de l'industrie, français ou étrangers. Elle constitue un atout apprécié pour encourager les jeunes talents, distinguer des ingénieurs ou experts reconnus pour l'impact de leurs travaux et leur notoriété. Elle accroît le rayonnement, des disciplines et métiers qui sont les raisons d'être de la SF2M et que souhaitent promouvoir les sociétés et particuliers donateurs de prix.

L'impact des prix et médailles de la SF2M s'est renforcé récemment par une communication active notamment sur le [site web de la SF2M](#) et ceux des laboratoires dont sont issus les lauréats.

Rappelons que les intitulés de plusieurs médailles ont été redéfinis sous l'impulsion d'Annick Percheron-Guégan pendant son mandat de présidente de la SF2M (2003-2004), de manière à assurer une reconnaissance aussi transversale que possible, par disciplines scientifiques et techniques plutôt que par familles ou nature de matériaux. La liste des distinctions à attribuer pour l'année N est communiquée aux membres en automne l'année N-1, après information du Conseil. Le calendrier des prix 2013 est donné en page 4.

Cette liste comporte deux grandes familles, soumises au Conseil par la Commission des Prix :

- les distinctions « Senior » - Grande médaille (annuelle) et médailles attribuées tous les deux ou quatre ans - dont les dossiers de candidature sont proposés par les « pairs » ou personnalités membres de la SF2M et/ou de la Commission des prix
- les distinctions « Jeunes » - de l'étudiant au jeune chercheur de moins de 32 ans (Prix Jacques Pomey), 35 ans (Médaille Jean Rist) ou 40 ans (Prix Jean Morlet) - attribuées chaque année, pour lesquelles les dossiers de candidatures sont demandés aux responsables des laboratoires ou équipes concernées.

Le Bureau de la SF2M vient de procéder, avec l'accord du Conseil, à une révision des modalités de constitution et de fonctionnement de la Commission des prix. L'enjeu est l'élargissement des propositions de candidatures dans tous les domaines scientifiques et techniques qui relèvent des matériaux.

Afin d'élargir les compétences de la Commission des prix et d'augmenter sa représentativité, il a été retenu de faire systématiquement appel aux lauréats récents des distinctions « senior » et à des experts choisis parmi les membres du bureau et du conseil (en exercice ou anciens membres) avec un souci de diversification. L'ouverture de la Commission sera également accrue par le renouvellement régulier de ses membres. La constitution de la nouvelle Commission des prix est indiquée en page 3.

La Commission des prix, sous l'autorité du Président, désigne parmi ses membres un rapporteur pour chaque dossier de candidature proposé et procède par vote.

Pour constituer ces dossiers, la SF2M sollicite de la part des responsables ou « pairs » concernés des propositions de candidatures étayés par des éléments factuels (carrière, travaux, réalisations,..) à des fins d'efficacité. Au nom du Bureau, nous remercions tous ceux d'entre vous qui pourront contribuer ainsi au succès de cette démarche dès l'échéance de janvier 2013.